

UNION INTERPARLEMENTAIRE- UIP

COMPTE RENDU DE LA SESSION DE LA 132^{ÈME} ASSEMBLÉE

Du 28 mars au 1^{er} avril 2015, l'Union interparlementaire a tenu à Hanoï sa 132^{ème} Assemblée, à laquelle ont assisté des parlementaires de plus de 130 pays et 23 organisations parlementaires régionales et internationales.

Le Parlement français y était représenté par [Mme Michèle ANDRÉ](#), Sénatrice, Présidente exécutive du groupe français, membre du Comité de coordination des femmes parlementaires, [M. Robert del PICCHIA](#), Sénateur, membre du Sous-Comité des finances et du Comité exécutif de l'UIP, [Mme Chantal GUTTET](#), Députée, membre suppléante du Comité sur les questions du Moyen-Orient, [Mme Dominique GILLOT](#), Sénatrice, [M. Hervé MAUREY](#), Sénateur, [M. Patrice MARTIN-LALANDE](#), Député.

I. Le point d'urgence

La lutte contre le terrorisme, qui avait été privilégiée par cinq des neuf demandes formulées, s'est imposée comme point prioritaire du débat d'actualité –« le point d'urgence ». La discussion a porté en assemblée sur la proposition, déposée par la Belgique et l'Australie, qui a recueilli le plus grand nombre de suffrages, et qui bénéficiait du soutien du groupe géopolitique des Douze plus auquel appartient la délégation française.

II. Le débat général

Au cours du débat général : «*Les objectifs du développement durable : passer des mots à l'action*», Mme Michèle ANDRÉ, [dans son intervention](#), a estimé que l'Union interparlementaire avait contribué, lors de son assemblée de Quito en 2013, à la prise de conscience salutaire des limites d'un modèle de développement trop exclusivement centré sur l'économie : il était nécessaire aujourd'hui de lui substituer la recherche d'un développement durable faisant toute leur place aux paramètres sociaux et environnementaux. Elle a jugé que le projet d'agenda post 2015 présentait le triple avantage de s'appliquer à tous les pays, du Nord comme du Sud, d'intégrer les trois dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable, et d'avoir été conçu en concertation avec la société civile. Commentant la liste des 17 objectifs de développement durable, qui lui a paru riche et équilibrée, elle s'est réjouie de la place qu'elle accorde à l'égalité entre les femmes et les hommes, traitée dans un objectif spécifique et, de façon transversale, dans d'autres objectifs. Elle a également apprécié le contenu des objectifs consacrés à l'éducation, à la santé, à une société pacifique et ouverte et à la lutte contre le changement climatique.

Evoquant la contribution que les Parlements peuvent apporter à la réalisation de ces objectifs, elle a d'abord souligné l'intérêt pour eux de structures qui stimulent leur mobilisation, citant en exemple la commission du développement durable et la délégation aux droits des femmes dont se sont dotées les deux chambres du Parlement français. Elle a également invité les Parlements à mettre leur pouvoir législatif au service du développement durable, indiquant que le Parlement français achevait en ce moment la discussion d'un projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte qu'il a considérablement enrichi, donnant quelques exemples concrets de la façon dont les assemblées peuvent « passer à l'action » et s'assurer que les objectifs de développement durable ne restent pas « lettre morte ».

III. Les travaux des Commissions

Mmes **Chantal GUITTET** et **Dominique GILLOT** ont participé aux travaux de la *première commission permanente* « *paix et sécurité internationale* » sur le thème : « [La cyber-guerre : une grave menace pour la paix et la sécurité mondiale](#) ». La commission a consacré quatre séances à l'adoption du projet de résolution qui a fait l'objet de nombreux amendements.

Mme **Chantal GUITTET** a été nommée co-rapporteuse sur le thème d'études choisi par la commission pour ses prochains travaux : « *Terrorisme : nécessité de renforcer la coopération mondiale pour endiguer la menace qui pèse sur la démocratie et les droits individuels* ».

M. **Hervé MAUREY** et Mme **Dominique GILLOT** ont suivi les travaux de la *deuxième commission permanente* « *du développement durable, du financement et du commerce* » qui a consacré trois séances à l'examen d'un projet de résolution intitulé « [Définir un nouveau système de gouvernance de l'eau et promouvoir l'action parlementaire dans ce domaine](#) ». L'amendement déposé par la délégation française pour appeler l'attention sur la pression hydrique exercée par l'agriculture moderne a été défendu par M. **Hervé MAUREY** et adopté à l'unanimité. Mme **Dominique GILLOT** a présenté et fait adopter six des neuf amendements élaborés lors d'une séance de la Réunion des femmes parlementaires présidée par Mme **Michèle ANDRÉ**, et qui tendaient en particulier à reconnaître le rôle particulier joué par les femmes dans l'approvisionnement en eau de toute la famille dans les zones rurales des pays en développement, et la nécessité par conséquent de les associer aux prises de décision qui touchent à la gouvernance de l'eau. La commission a également procédé à un débat interactif consacré au « *Suivi de la résolution sur la gouvernance de l'eau* ».

La *troisième commission permanente sur la démocratie et les droits de l'homme*, dont les travaux ont été suivis par Mme **Chantal GUITTET**, a adopté le projet de résolution sur « [la souveraineté nationale, la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et les droits de l'homme dans le droit international](#) » qui n'avait pu aboutir lors de la

131^{ème} Assemblée à Genève. Les amendements du Groupe français, d'abord rejetés par le comité de rédaction, avaient été finalement adoptés, à une exception, par la commission en réunion plénière. La commission a, en outre, tenu un débat interactif sur la mise en œuvre de la résolution adoptée en 2012 à Kampala sur « *l'accès à la santé, un droit fondamental : quel rôle les Parlements peuvent-ils jouer pour garantir la santé aux femmes et aux enfants ?* », un second débat sur la convention relative aux droits de l'enfant ainsi qu'un débat interactif sur le thème « *La démocratie à l'ère numérique et la menace pour la vie privée et les libertés individuelles* ». Elle y a entendu M. D. O'Brien, Directeur international de l'Electronic Frontier Foundation, et M. H. Vales, du Haut commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, qui ont introduit un débat sur les limites que doivent poser les Parlements à la quantité, au mode et à la durée de stockage des données recueillies afin d'empêcher leur utilisation abusive.

M. Patrice MARTIN-LALANDE a suivi les travaux de la *quatrième commission des Affaires des Nations Unies*. Celle-ci a procédé à un débat interactif destiné à procéder, à l'occasion du 70^{ème} anniversaire de l'ONU, à une évaluation globale des réalisations opérées par cette organisation depuis sa création et des améliorations qui pourraient être apportées à son fonctionnement. Elle a également procédé à l'examen des missions de terrain organisées par l'UIP pour étudier l'interaction entre les équipes des pays des Nations Unies et les Parlements nationaux, en s'appuyant sur la mission de terrain effectuée au Vietnam en 2009. Elle a également débattu des capacités institutionnelles des Parlements à intégrer les Objectifs de Développement Durable dans leurs travaux.

IV. La Réunion des femmes parlementaires

Mme **Michèle ANDRÉ** a participé à la réunion du *Comité de coordination des Femmes parlementaires*. Dans le cadre d'une discussion sur les dispositifs susceptibles de favoriser l'accès des femmes aux mandats électifs, elle a décrit le mécanisme innovant prévu en France par la loi du 17 mai 2013 pour l'élection des conseillers départementaux, rappelant qu'il tirait son origine d'une recommandation qu'elle avait formulée lorsqu'elle présidait la délégation aux droits femmes du Sénat ; aux termes de ce dispositif, qui s'est appliqué pour la première fois lors des élections des 22 et 29 mars 2015, les conseillers départementaux sont élus sur la base d'un binôme constitué de deux candidats de sexe différent, ce qui garantit une stricte parité femmes-hommes. Elle a participé, avec Mmes **Chantal GUITTET** et **Dominique GILLOT**, à la *Réunion des Femmes parlementaires*. Elle a présidé la séance au cours de laquelle la Réunion des femmes parlementaires a procédé à l'examen du projet de résolution de la commission du développement durable sur la gouvernance de l'eau et adopté neuf amendements destinés à garantir la prise en compte des besoins spécifiques des femmes et la nécessité de les associer aux prises de décision à tous les niveaux. Mme Dominique GILLOT a assisté à la séance consacrée à l'examen, dans une perspective de genre, du projet de résolution de la commission permanente de la paix. Elles ont en outre participé à la célébration du 30^{ème} anniversaire de la création de la Réunion, qui a donné lieu à un débat sur la mise en œuvre des engagements pris il y a vingt ans au cours de la Conférence de Pékin.

V. Le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient

Mme **Chantal GUITTET** et M. **Robert del PICCHIA** ont suivi les travaux du Comité. Au cours d'une première réunion, celui-ci a procédé à l'audition des Présidents des Parlements jordanien et syrien sur la situation dans la région, suivi d'un échange de vues. Une seconde réunion a permis de débattre du rapport établi par le Secrétaire général de l'UIP au retour de sa mission en Syrie du 16 au 19 janvier 2015, ce rapport ayant fait l'objet d'un débat préalable au sein du Comité exécutif de l'UIP. Le comité a également discuté des suites à donner à l'annulation de sa mission à Amman et à Ramallah programmée pour janvier 2015, suite au refus d'Israël de faciliter le passage de la frontière avec les territoires palestiniens

VI. Réunions du groupe géopolitique des « Douze Plus »

Les membres du Groupe français ont participé aux trois réunions du **groupe géopolitique des « Douze Plus »**. Les débats ont porté sur le choix du thème retenu pour le point d'urgence et le groupe a décidé de privilégier le thème de la lutte contre le terrorisme en prenant appui sur le texte proposé par les délégations belge et australienne qui a finalement été retenu par l'Assemblée.

La crise ukrainienne a cependant fait l'objet d'une « [déclaration](#) » du Groupe des Douze Plus, présentée les délégués des Parlements ukrainien, suédois et britannique. M. **Robert del PICCHIA** et Mme **Chantal GUITTET** ont activement participé à la finalisation de ce texte en présentant un ensemble d'amendements au projet initial, au terme d'échanges de vues conduits avec les délégations allemande, britannique, italienne, polonaise et ukrainienne.

M. **Robert del PICCHIA** a en outre indiqué que, conformément aux orientations qui avaient été définies lors de la réunion du comité directeur du groupe à Bruxelles, il avait présenté devant le Sous-comité des finances, puis devant le Comité exécutif de l'UIP, la demande d'une réduction conséquente, de dix pour cent, du montant nominal des contributions des Parlements membres, pour compenser leur renchérissement dû à la forte hausse du franc suisse.

VII. Réunions du Sous-Comité des finances et du Comité exécutif

M. **Robert del PICCHIA** a participé à la réunion du Sous-Comité des finances, puis aux réunions du Comité exécutif. Au cours de ces différentes réunions, il a insisté, au nom des Douze Plus, sur l'impact qu'a eu sur les contributions des Parlements membres la forte hausse du franc suisse consécutive à la décision prise au début de l'année par la banque centrale suisse de laisser flotter sa monnaie. Il s'est demandé si le Fonds de roulement, qui, suivant le rapport financier, a dépassé le niveau cible, ne pourrait pas, le cas échéant, être mis à contribution pour atténuer l'impact de cette hausse sur l'effort demandé aux membres en 2015 et en 2016. Considérant que la prolongation dans le temps de ce renchérissement placerait plus d'un membre dans une situation difficile, particulièrement dans le contexte actuel des finances publiques, il a demandé au Secrétaire général de l'UIP de travailler, dans

l'élaboration du projet de budget pour 2016, sur l'hypothèse d'une diminution de 10% des contributions des Parlements membres. Cette diminution pourrait, le cas échéant, être compensée, en partie par une hausse des contributions volontaires apportées par divers bailleurs de fond, qui ont d'ailleurs déjà progressé sur la période récente. Elle n'en rendrait pas moins nécessaire un examen attentif du contenu des différents programmes conduits par l'UIP, de façon à recentrer son activité sur ses missions spécifiques. Des orientations budgétaires en ce sens seront proposées au Sous-Comité des finances lors de sa prochaine réunion de juin 2015.

Lors de la réunion du Comité exécutif consacrée à discussion de la « [Déclaration de Hanoi](#) », **M. Robert del PICCHIA** a fait adopter deux amendements : l'un, pour rappeler que la responsabilité du développement durable ne devait pas reposer sur les seuls pays développés mais relever, suivant la formule consacrée, « d'une responsabilité commune mais différenciée » ; l'autre, pour supprimer une disposition invitant les parlements à renforcer les régimes d'imposition, dont il a jugé qu'elle allait à l'encontre des attentes des opinions occidentales, hostiles à un alourdissement de la pression fiscale.

-*-

À l'occasion de l'Assemblée, la délégation du groupe français a assisté à une réception donnée en son honneur à l'Ambassade de France, en présence de la communauté française de Hanoi, le 30 mars. Une réunion avec M. Rémi LAMBERT, premier conseiller à l'Ambassade de France, chargé d'affaires, le 31 mars, a permis de procéder à un large tour d'horizon sur la situation politique et économique du Vietnam, le contexte diplomatique régional, les relations avec la France et la préparation de la COP 21.